

## CHARTRE DE VALEURS DE L'ASEC

### **Préambule :**

Par cette Charte, les personnes physiques et morales de l'énergie citoyenne en Suisse souhaitent faire connaître et reconnaître les valeurs qui définissent leur identité commune et qui orientent leurs actions, tout en conservant leurs spécificités.

La signature de la Charte est un acte contractuel. Par sa signature, toute partie prenante s'engage à mettre progressivement en œuvre les termes de la Charte et à déployer tous ses efforts pour les faire partager à ses réseaux et les traduire dans ses activités comme dans ses relations avec les autres actrices et acteurs de la société.

Les signataires de la Charte s'engagent à :

- Promouvoir la présente Charte et le concept d'énergie citoyenne ;
- Identifier, accompagner et soutenir les projets d'énergie citoyenne ;
- Rechercher et mettre en œuvre les moyens et outils nécessaires à l'application de la présente Charte.

### **Notre vision :**

L'impact environnemental, économique, géopolitique, sociétal et démocratique du modèle de production et de consommation d'énergie dominant actuel appelle à une transition énergétique urgente.

Nous encourageons une transition énergétique basée en priorité sur la sobriété énergétique, l'efficacité et la substitution par les énergies renouvelables produites dans le respect de l'environnement et de l'intérêt général.

Cette transition vise à un modèle de gouvernance énergétique centré sur la participation active des citoyennes et citoyens.

### **Notre mission :**

La mission que les signataires de la présente Charte s'assigne dans le cadre de cette vision est de permettre à la population de choisir, de se réapproprier les modes de production et de gérer leur consommation d'énergie.

Pour ce faire, ils soutiennent l'émergence de projets d'énergie citoyenne respectant l'environnement et les populations, et générant des retombées économiques locales.

Un projet d'énergie citoyenne doit répondre aux critères suivants :

1. Ancrage local

La création de circuits les plus courts et directs possible sont visés entre producteurs et consommateurs pour rendre visible le lien entre besoins et moyens de production. Les personnes physiques ou morales porteuses du projet sont représentées géographiquement proches du lieu de réalisation.

2. Autonomie et indépendance

Chaque projet est autonome juridiquement et organise sa propre gouvernance.

3. Gouvernance participative et démocratique

Le fonctionnement du projet et de ses partenaires est démocratique et de type participatif (associatif ou coopératif). La gouvernance choisie doit permettre la participation active des membres aux décisions internes et la transparence totale sur les aspects financiers.

4. Protection de l'environnement et du vivant

Le projet et ses partenaires s'engagent durablement et volontairement dans le respect et la protection de l'environnement et du vivant.

5. Utilisation sobre des ressources

Le projet réalise des études de planification préalables à l'implantation du projet incluant une utilisation sobre des ressources, même renouvelables, qui sont limitées.

6. Finalité non spéculative et lucrativité limitée

Les investissements sont réalisés pour être exploités (et non pour être revendus), et la rémunération du capital est strictement encadrée. Une partie des bénéfices est affectée à la sensibilisation publique.

7. Sources de financement

Les sources de financement proviennent de partenaires dont les activités et la philosophie sont compatibles aux valeurs de cette charte.

8. Cohérence dans les partenariats

Les personnes physiques et morales porteuses des projets recourent à des partenaires dont les activités et la philosophie sont compatibles aux valeurs de cette charte.

9. Mutualisation

Tous les projets se créent de manière collective et favorisent la mutualisation des ressources et des compétences. Les acquis d'expérience et les connaissances sont partagées. Une partie des bénéfices est affectée à la sensibilisation publique.

### **Nos engagements :**

#### ÉCOLOGIQUE

- En agissant en faveur de la protection de l'environnement et du vivant.
- En réduisant la consommation d'énergie.
- En diminuant les émissions de CO<sub>2</sub> imputables au secteur de l'énergie.
- En développant des installations de production d'énergies renouvelables pour permettre la substitution des énergies fossiles.

#### SOCIAL

- En permettant à chaque personne de produire et consommer de l'énergie renouvelable et locale.
- En donnant la possibilité à chaque personne de participer à la transition énergétique.

#### ÉCONOMIQUE

- En contribuant au développement du secteur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, créateur de valeur et de richesses.
- En offrant des opportunités d'activités économiques non délocalisables.
- En s'interdisant la recherche exclusive de lucrativité et en bannissant toute pratique spéculative.

#### DÉMOCRATIQUE

- En choisissant et en faisant vivre dès la conception des projets, des modes de gouvernance transparents et clairs, alliant démocratie, responsabilité et efficacité des prises de décision.
- En privilégiant une gouvernance locale participative et autonome des projets en partenariat avec les acteurs locaux.
- En s'inscrivant dans une démarche pédagogique en lien avec l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.